

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 AVRIL 2021 à 8h30**

Date de Convocation : 08 avril 2021 – Date d’affichage : 21 avril 2021

Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 11 – Nombre de conseillers votants : 14

Le mercredi quatorze avril deux mil vingt et un à huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS Fafa, Mme Isabelle RAPILLY, M. Roger MAUDUIT, Mme Rose-Marie LEROTY, Mme Stéphanie SOHIER, M. Michel GARRAULT, M. Gérard LEMOINE, M. Michel LOY et M. Jacques LEVEQUE.

Absent : M. Patrick LENORMAND

Représentés :

Mme Nathalie HEROUET représentée par Mme Stéphanie SOHIER
Mme Sylvie CHRISTY représentée par Mme Laure LEDANOIS
M. Emilie ALIX représentée par Mme Isabelle RAPILLY

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie SOHIER

Madame le Maire demande qu’une minute de silence soit tenue en mémoire de Monsieur Noël AUGRANJEAN, Maire de Pirou de 2008 à 2014, décédé le 30 Mars 2021.

Le procès-verbal de la séance du Jeudi 25 Mars 2021 est approuvé à l’unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1- Bâtiments communaux – divers devis
- 2- Camping
 - Salle de convivialité
 - Tarifs 2021
 - Divers
- 3- Saisonnier d'été – poste pour un étudiant
- 4- Sauveteurs S.N.S.M.
- 5- Skate Park
- 6- Ordures ménagères
- 7- Divers
- 8- Budget Lotissement du Pont - Compte Administratif 2020 / Affectation du résultat / BP 2021
- 9- Budget Lotissement Les Chardons Bleus - Compte Administratif 2020 / Affectation du résultat / BP 2021
- 10- Budget Multiservice - Compte Administratif 2020 / Affectation du résultat / BP 2021
- 11- Budget Assainissement - Compte Administratif 2020 / Affectation du résultat / BP 2021
- 12- Budget Camping - Compte Administratif 2020 / Affectation du résultat / BP 2021
- 13- Budget Commune - Compte Administratif 2020 / Affectation du résultat / BP 2021
- 14- Questions diverses et tour de table

Ajout de questions à l'ordre du jour

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prévoir le vote du taux d'imposition des taxes directes locales ainsi que du taux départemental dans le cadre du vote des budgets de la commune.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'évoquer l'aménagement du Parc au regard du changement d'architecte, des résultats de l'appel d'offres, des jeux et de voter les démarches qui en découlent.

Le conseil, à l'unanimité, autorise cet ajout de questions à l'ordre du présent conseil qui se présente comme suit :

ORDRE DU JOUR

- 1- Bâtiments communaux – divers devis
- 2- Camping
 - Salle de convivialité
 - Tarifs 2021
 - Divers
- 3- Saisonnier d'été – poste pour un étudiant
- 4- Sauveteurs S.N.S.M.
- 5- Skate Park
- 6- Ordures ménagères
- 7- Taux d'imposition des taxes directes locales et du taux départemental
- 8- Le Parc- Résultats d'appel d'offres- Changement d'architecte et les jeux
- 9- Budget Lotissement du Pont - Compte Administratif 2020 / Affectation du résultat / BP 2021
- 10- Budget Lotissement Les Chardons Bleus - Compte Administratif 2020 / Affectation du résultat / BP 2021
- 11- Budget Multiservice - Compte Administratif 2020 / Affectation du résultat / BP 2021
- 12- Budget Assainissement - Compte Administratif 2020 / Affectation du résultat / BP 2021
- 13- Budget Camping - Compte Administratif 2020 / Affectation du résultat / BP 2021
- 14- Budget Commune - Compte Administratif 2020 / Affectation du résultat / BP 2021
- 15- Questions diverses et tour de table.

1- Bâtiments communaux – divers devis

Dans le cadre de l'évolution de l'entretien des bâtiments communaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'installation de 3 coupoles qui assureront un puit de lumière efficient et une pose de lanterneaux pour le garage.

Coût total : 2042,40 € TTC

Fourniture, pose et nacelle inclus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les devis présentés ci-dessus

2- Camping

. Salle de convivialité

Madame le Maire présente un projet concernant la salle de convivialité du Camping « Le Clos Marin ». Elle informe le Conseil Municipal qu'une réflexion sera menée autour de la pose de panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, le choix d'un bureau de contrôle, assorti d'une demande de devis devra être réalisé autour de la salle de convivialité, d'une porte et cloison coulissante (20 000 € TTC). Les bureaux de contrôle SOCOTEC et APAVE seront sollicités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à choisir un bureau de contrôle et à régler les dépenses afférentes à ce dossier.

. Tarifs 2021

Madame le Maire rappelle qu'à la demande du trésor public qu'à l'occasion de chaque changement de tarif dans le camping, il est nécessaire de reprendre la délibération dans sa totalité.

Les tarifs et modifications (dates) proposés pour 2021 sont les suivants :

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes auprès du service du camping municipal Le Clos Marin de la commune de Pirou.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la Maire de Pirou – 26 rue du Parc 50770

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits suivants :

1. Droits de place : tentes, caravanes et camping-car (y compris arrhes)
2. Locations mobil-home communaux (y compris arrhes et caution)
3. WIFI
4. Jetons de machines à laver et de sèche-linge
5. Mini-golf
6. Terrains de tennis
7. Pains/ blocs de glace
8. Macarons Pirou
9. Vidange camping-car extérieur
10. Crèmes glacées
11. Journaux (Ouest France)
12. Taxe de séjour et taxe additionnelle du département

Compte d'imputation : 706

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : numéraire. ;
- 2° : chèque bancaire ou postal ;
- 3° : carte bancaire ;
- 4° : virement bancaire ou postal
- 5° : chèque vacances ANCV

Elles sont perçues contre remise de factures à l'usager.

ARTICLE 6 - L'intervention d'un (de) mandataire(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.

ARTICLE 7 - Un fonds de caisse d'un montant de 120 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 8 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 30 000 €.

ARTICLE 9 - Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public assignataire (Trésorerie de La Haye) le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et chaque semaine, et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur verse auprès de la maire de Pirou dénommée ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes chaque semaine et, au minimum une fois par mois.

ARTICLE 11 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Les tarifs appliqués TTC pour les produits autorisés à l'encaissement sont les suivants :

1. Droits de place : tentes, caravanes et camping-car (y compris arrhes)

Période verte : du 1^{er} avril au 30 juin inclus puis 01 septembre au 31 octobre 2021

Période orange : du 1^{er} juillet au 31 août 2021 inclus

Emplacements camping 2021 – tarifs journaliers

PERIODE	VERTE 2020	ORANGE 2020	VERTE 2021	ORANGE 2021
Personne	4.57€	5.54 €	4.71€	5.71 €
Enfant de moins de 7 ans	2.87 €	3.84 €	2.96 €	3.95 €
Emplacement	5.23 €	6.65 €	5.40 €	6.85 €
Electricité	4.45 €	4.65 €	4.60 €	4.80 €
Chien	1.78 €	2.29 €	1.85 €	2.40 €
Voiture supplémentaire	2.18 €	2.90 €	2.25 €	3.00 €
Visiteurs	4.57 €	5.54 €	4.71 €	5.71 €

Garage mort (emplacement occupé par du matériel et libre de ses occupants) : pas de garage mort en 2021

LOCATION PARCELLE CARAVANE 3 MOIS (location de l'emplacement tout compris (emplacement, personne, électricité, voiture ...)

2021

Hors saison (du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} septembre au 31 octobre)

1 mois hors saison	300 €
2 mois hors saison	500 €
3 mois hors saison	650 €

Pleine saison (du 1^{er} juillet au 31 août)

2 mois	800€
--------	------

CAMPING – CAR :

Période verte 2021 : 13€20 la nuit pour 2 personnes (sans électricité) –

Période orange : redevances camping tarif journalier

Electricité : tarif suivant la période

Enfant de – 7 ans : tarif suivant la période

CAMPING-CAR : TARIF STOP ACCUEIL FFCC applicables du 1^{er} avril au 31 octobre

2 personnes + 1 camping-car : 9€ la nuit de 17h00 à 10h00

Electricité : tarif suivant la période

Enfant de -7 ans : gratuit

Personne supplémentaire : 1€

Pour les locations d'emplacements, il est précisé que des arrhes de 61 € sont dues pour toute location.

2. Locations mobil-home communaux (y compris caution)

Location mobile home communal 2 chambres	2020	2021
1 ou 2 nuitées hors saison	115,00 €	115,00 €
3 nuitées hors saison	160,00 €	160,00 €
4 nuitées hors saison	205,00 €	205,00 €
La semaine hors saison	340,00 €	340,00 €
La semaine du 03/07 au 31/07	610,00 €	620,00 €
La semaine du 31/07 au 28/08	620,00 €	630,00 €
Arrhes	25 % du montant de la location	25 % du montant de la location
Caution	300,00 €	300,00 €

Location mobile home communal 3 chambres	2020	2021
1 ou 2 nuitées hors saison	215,00 €	215,00 €
3 nuitées hors saison	260,00 €	260,00 €
4 nuitées hors saison	305,00 €	305,00 €
La semaine hors saison	440,00 €	440,00 €
La semaine du 03/07 au 31/07	730,00 €	750,00 €
La semaine du 31/07 au 28/08	740,00 €	760,00 €

Arrhes	25 % du montant de la location	25 % du montant de la location
Cautiion	350,00 €	350,00 €

3. WIFI

2021 : gratuit

4. Jetons de machines à laver et de sèche-linge

4 € le jeton de machine à laver ou de sèche-linge

5. Mini-golf

2.25 € la partie

6. Terrain de tennis du camping municipal

2.25 € l'heure.

7. Pains/ blocs de glace

0.90 € l'unité

8. Macaron Pirou

2021 : 0.50€

9. Vidange camping- car extérieur

Eau : 3 €

10. Crèmes glacées

DESIGNATION	2021
Magnum, tous parfums	2.50 €
Cornetto	1.00 €
Cornetto caramel salé et tropical	2.20 €
Calippo, tous parfums	1.80 €
Rocket, x pop	1.00 €
Pouce pouce	2.00 €
Twister	1.80 €
Kinder Cone	2.00 €
Kinder Stick	1.00 €
Kinder Buenos	2.00 €

11. Journaux (Ouest France)

Tarif unitaire en vigueur défini par le journal

Pour mémoire, au 1^{er} mars 2020 :

1.10 € du lundi au jeudi et le samedi

1.35 € le vendredi

1.20 € le dimanche

Règlement intérieur n°6 - Modalités

A la réservation, un acompte sera demandé.

Le solde ainsi que la taxe de séjour seront versés le jour de l'arrivée.

12. Taxe de séjour et taxe additionnelle du département

La taxe de séjour est fixée à 0.22€ (taxe de séjour + taxe additionnelle départementale) par personne et par jour. Elle est exonérée pour les – 18 ans, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la communauté de communes côte ouest centre manche, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire et les personnes habitant le territoire de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche payant la taxe d'habitation.

Location annuelle de parcelle mobil-home – Facturation au semestre

2021 : 1 950 €

TARIF ELECTRICITE MOBILHOME 2021 (si consommation de + de 1200kw) : 0.28 € TTC

EMPLACEMENT PARC A BATEAUX :

2021 : 60€ forfait saison

Le conseil, à l'unanimité, valide l'ensemble des tarifs présentés ci-dessus

- **Divers**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal des devis concernant l'aménagement de 7 parcelles de mobil-homes (pose de bornes électriques pour mobil-homes).

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise SARLEC d'un montant de 11 431.20€ TTC et à régler la dépense correspondante

3- Création poste saisonnier à temps complet, non permanent pour surcroit d'activité

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil pour la création d'un emploi saisonnier à temps complet 35h/35h pour surcroit d'activité à compter du 05 juillet jusqu'au 27 août 2021.

L'ouverture de ce poste permettrait ainsi de réduire la charge de travail du service technique.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3, 1° et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Madame le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi temporaire d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet, soit 35h / 35 h, pour remplir les fonctions d'agent technique polyvalent, à compter du 05 juillet jusqu'au 27 août 2021 inclus.

L'agent non titulaire sera rémunéré sur la base du 1er échelon selon le nombre d'heures effectuées.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les pièces afférentes au recrutement de ce personnel.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer le contrat et toutes les pièces afférentes.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

4- Sauveteurs S.N.S.M.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la présence de sauveteurs S.N.S.M. à Pirou plage. Ils seront embauchés pour l'été du lundi 05 Juillet au dimanche 29 Août 2021.

Le Conseil, à l'unanimité, vote la prise en charge des semaines supplémentaires non prises en charge par la C.O.C.M.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau Président, Jean-François RAPILLY et un nouveau Trésorier, Thierry Varnière, ont été élus au sein de la S.N.S.M. lors de l'assemblée générale.

5- Skate Park

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Skate Park va bientôt être construit.

Le terrassement et les bordures sont réalisés. A cause du confinement, des retards ont été pris.

6- Ordures Ménagères

Madame le Maire informe que deux ramassages hebdomadaires d'ordures ménagères seront effectifs du 15 juin au 15 Septembre 2021.

Pour rappel, les sacs noirs sont interdits.

Des sacs jaunes et transparents sont à disposition en Mairie.

Des panneaux vont être installés pour rappeler les règlements.

Des réflexions sont menées pour améliorer le dépôt des sacs poubelles.

Au niveau C.O.C.M. , reconduction du projet d'achats groupés de conteneurs.

Retour des usagers : « les nouveaux sacs jaunes sont trop clairs et donc plus difficiles à trier ».

7- Le Parc - Résultats d'appel d'offres-Changement d'architecte et jeux

Un changement d'architecte est en cours au niveau de la réhabilitation et de la rénovation de la ruine dans le Parc.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise EUROVIA pour le lot 1-VRD. ET SIGNALETIQUE à hauteur de 157 518, 88 € HT et l'entreprise VALLOIS pour le lot 2-PLANTATION ET CONSTRUCTION EN BOIS à hauteur de 76 750, 38 € HT.

Monsieur DECLOMESNIL sera remplacé par AGILE ARCHITECTURE.

Le conseil Municipal autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce changement, en accord avec le bureau d'étude de Monsieur Thibaut Guézais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire et la commission d'appel d'offres à déposer le permis de construire, à lancer l'appel d'offres, à choisir les meilleures offres pour la rénovation de la ruine ainsi qu'à lancer l'appel d'offres pour les jeux et à prévoir les sommes nécessaires au budget.

8- Taux d'imposition 2021 des taxes directes locales et départementales

Madame le Maire propose au conseil de maintenir le taux d'imposition votés en 2020 pour la taxe sur le foncier non bâti.

Madame le Maire informe suite à la nouvelle réforme fiscale le taux du foncier bâti ajoute désormais le taux départemental. Le taux de référence est donc de 39.58%.

La part communale reste inchangée 18, 16 %.

La taxe sur le foncier non bâti à 41,26%.

Il est rappelé que les bases d'imposition sont révisées automatiquement chaque année indépendamment de toute décision municipale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité vote les taux d'imposition ci-dessus.

9- Lotissement du Pont

Compte administratif 2020

Madame le Maire présente le compte administratif du budget lotissement du Pont 2020 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	2 225,00 €
Recettes	26 180,00 €
Résultat fonctionnement 2020 de	23 955,00 €
Report résultat de 2019	5 232,63 €
Soit un excédent de global de fonctionnement de	29 187,63 €

Section d'investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Déficit investissement 2020 de	0,00 €
Report déficit de 2019	237 015,09 €
Soit un déficit de global d'investissement de	237 015,0

Monsieur GARRAULT, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2020

Madame le Maire présente le compte de gestion 2020 du trésor public qui est identique au compte administratif 2020.

Le compte de gestion 2020 est approuvé à l'unanimité.

Budget primitif 2021

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2021 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	441 207, 63 €
En Section de fonctionnement recettes :	441 207, 63 €
En Section d'investissement dépenses :	642 925, 09 €
En Section d'investissement recettes :	642 925, 09 €

Après délibération, le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

10- Lotissement Les Chardons Bleus

Compte administratif 2020

Madame le Maire présente le compte administratif du budget lotissement les chardons bleus 2020 qui se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	30 942,90 €
Recettes	201 041,95 €
Résultat fonctionnement 2020 de	170 099,05 €
Report résultat de 2019	313 608,25 €
Soit un excédent de global de fonctionnement de	483 707,30 €
 <u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	21 714,90 €
Recettes	29 846,46 €
Excédent d'investissement 2020 de	8 131,56 €
Report déficit de 2019	31 663,70 €
Soit un déficit de global d'investissement de	23 532,14 €

Monsieur GARRAULT, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2020

Madame le Maire présente le compte de gestion 2020 du trésor public qui est identique au compte administratif 2020.

Le compte de gestion 2020 est approuvé à l'unanimité.

Budget primitif 2021

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2021 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	1 079 851, 30 €
En Section de fonctionnement recettes :	1 079 851, 30 €
En Section d'investissement dépenses :	143 753.14 €
En Section d'investissement recettes :	184 903.00 €

Après délibération, le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

11- Budget Multiservice

Compte administratif 2020

Madame le Maire présente le compte administratif du budget multiservice 2020 qui se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	898,26 €
Recettes	11 605,43 €
Résultat fonctionnement 2020 de	10 707,17 €
Report résultat de 2019	43 866,05 €
Soit un excédent de global de fonctionnement de	54 573,22 €
 <u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	6 414,56 €
Recettes	6 227,53 €
Déficit investissement 2020 de	187,03 €
Report déficit de 2019	6 227,53 €
Soit un déficit de global d'investissement de	6 414,56 €

Monsieur GARRAULT, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat 2020

Madame le Maire propose l'affectation du résultat 2020 du budget multiservice de la Commune de Pirou qui se résume comme suit :

<u>Section d'investissement :</u>	
Déficit de global d'investissement de	6 414,56 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Besoin de financement	6 414,56 €

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Excédent de global de fonctionnement à affecter	54 573,22 €

<u>Affectation proposée :</u>	
001 dépense d'investissement	6 414,56 €
1068 recette d'investissement	6 414,56 €
002 : recette de fonctionnement	48 158,66 €

Après délibération, l'affectation du résultat 2020 est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2020

Madame le Maire présente le compte de gestion 2020 du trésor public qui est identique au compte administratif 2020.

Le compte de gestion 2020 est approuvé à l'unanimité.

Budget primitif 2021

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2021 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	54 677.00 €
En Section de fonctionnement recettes :	59 051.66 €
En Section d'investissement dépenses :	40 435.56 €
En Section d'investissement recettes :	40 435.56 €

Après délibération, le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

12- Budget Assainissement

Compte administratif 2020

Madame le Maire présente le compte administratif du budget assainissement 2020 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	213 665,66 €
Recettes	257 292,06 €
Résultat fonctionnement 2020 de	43 626,40 €
Report résultat de 2019	537 589,09 €
Soit un excédent de global de fonctionnement de	581 215,49 €

Section d'investissement :

Dépenses	75 038,97 €
Recettes	186 049,55 €
Excédent investissement 2020 de	111 010,58 €
Report Excédent de 2019	851 168,29 €
Soit un excédent global d'investissement de	962 178,87 €

Monsieur GARRAULT, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat 2020

Madame le Maire propose l'affectation du résultat 2020 du budget assainissement de la Commune de Pirou :

Section d'investissement :

Excédent global d'investissement de	962 178,87 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €

Section de fonctionnement :

Excédent de global de fonctionnement à affecter 581 215,49 €

Affectation proposée :

001 recette d'investissement	962 178,87 €
002 : recette de fonctionnement	581 215,49 €

Après délibération, l'affectation du résultat 2020 est approuvée à l'unanimité.

Compte de gestion 2020

Madame le Maire présente le compte de gestion 2020 du trésor public qui est identique au compte administratif 2020.

Le compte de gestion 2020 est approuvé à l'unanimité.

Budget primitif 2021

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2021 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	670 503,00 €
En Section de fonctionnement recettes :	800 035,49 €
En Section d'investissement dépenses :	1 461 129,87 €
En Section d'investissement recettes :	1 461 129,87 €

Après délibération, le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité

13- Budget Camping

Compte administratif 2020

Madame le Maire présente le compte administratif du budget Camping le clos marin 2020 qui se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	299 476,29 €
Recettes	359 723,84 €
Résultat fonctionnement 2020 de	60 247,55 €
Report résultat de 2019	199 805,49 €
Soit un excédent de global de fonctionnement de	260 053,04 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	46 923,27 €
Recettes	84 327,14 €
Excédent d'investissement 2020 de	37 408,87 €
Report excédent de 2019	11 544,82 €
Soit un excédent de global d'investissement de	48 948,69 €

Monsieur GARRAULT, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat 2020

Madame le Maire présente l'affectation du résultat du budget Camping le clos marin 2020.

Section d'investissement :

Excédent de global d'investissement de	48 948,69 €
Restes à réaliser dépenses	144 854,62 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Besoin de financement	95 905,93 €

Section de fonctionnement :

Excédent de global de fonctionnement à affecter	260 053,04 €
-------------------------------------------------	--------------

Affectation proposée :

001 recette d'investissement	48 948,69 €
1068 recette d'investissement	95 905,93 €
002 : recette de fonctionnement	164 147,11 €

Après délibération, l'affectation du résultat 2020 est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2020

Madame le Maire présente le compte de gestion 2020 du trésor public qui est identique au compte administratif 2020.

Le compte de gestion 2020 est approuvé à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2021

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2021 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	373 204.00 €
En Section de fonctionnement recettes :	373 204.00 €
En Section d'investissement dépenses :	298 107.00 €
En Section d'investissement recettes :	417 859.62 €

Après délibération, le budget primitif 2021 est adopté à la majorité, à l'unanimité.

14- Budget général de la Commune de Pirou

Compte administratif 2020

Madame le Maire présente le compte administratif du budget général de la Commune de Pirou 2020 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 475 706,69 €
Recettes	2 076 165,96 €
Résultat fonctionnement 2020 de	600 459,87 €
Report résultat de 2019	946 209,98 €
Soit un excédent de global de fonctionnement de	1 546 669,85 €

Section d'investissement :

Dépenses	705 863,49 €
Recettes	1 097 924,30 €
Excédent investissement 2020 de	392 060,81 €
Report déficit de 2019	853 931,60 €
Soit un déficit de global d'investissement de	461 870,79 €

Monsieur GARRAULT, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat 2020

Madame le Maire propose l'affectation du résultat 2020 du budget général de la Commune de Pirou qui se résume comme suit :

Section d'investissement :

Déficit de global d'investissement de	461 870,79 €
Restes à réaliser dépenses	1 082 032,74 €
Restes à réaliser recettes	536 094,00 €
Besoin de financement	1 007 809,53 €

Section de fonctionnement :

Excédent de global de fonctionnement à affecter	1 546 669,85 €
-------------------------------------------------	----------------

Affectation proposée :

001 dépenses d'investissement	461 870,79 €
1068 recettes d'investissement	1 007 809,53 €
002 : recettes de fonctionnement	538 860,32 €

Après délibération, l'affectation du résultat 2020 est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2020

Madame le Maire présente le compte de gestion 2020 du trésor public qui est identique au compte administratif 2020.

Le compte de gestion 2020 est approuvé à l'unanimité.

Budget primitif 2021

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2021 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Après délibération, le budget primitif 2021 est adopté à la majorité, à l'unanimité.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	2 579 165.32 €
En Section de fonctionnement recettes :	3 449 425.62 €
En Section d'investissement dépenses :	2 773 574.53 €
En Section d'investissement recettes :	2 773 574.53 €

15- Questions diverses et tour de table

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h34

Le Maire,

Noëlle LEFORESTIER

